



FORMULAIRE D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT MUNICIPAL 2023-2024

Afin de devenir membre du Comité de bassin de la rivière Chaudière ou de renouveler votre adhésion pour l'année 2023-2024, veuillez remplir le formulaire à la dernière page et le retourner dûment rempli par courriel à administration@cobaric.qc.ca.

Pourquoi devenir membre du Comité de bassin de la rivière Chaudière?

Le COBARIC, c'est un organisme de bassin versant ayant pour mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il favorise ainsi la pérennité de la ressource *eau* par la concertation et la participation des usagers de l'eau de son territoire. Pour y arriver, l'organisme élabore un Plan directeur de l'eau, outil régional par excellence pour prioriser les actions.

Être membre du COBARIC, c'est :

- ▶ Affirmer son engagement à soutenir le COBARIC dans la poursuite de ses actions
- ▶ Recevoir le bulletin de liaison *L'Eau média* 2 à 3 fois par année
- ▶ Être invité à participer à l'assemblée générale annuelle et à devenir membre du conseil d'administration, sous certaines conditions, selon le statut de membre et suivant l'approbation du conseil d'administration
- ▶ Contribuer à la réussite de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau
- ▶ Apporter une contribution active à la conservation de la ressource *eau*
- ▶ Accéder à une offre de services exclusifs à tarifs préférentiels ainsi qu'à l'expertise de l'équipe multidisciplinaire du COBARIC
- ▶ Bénéficier de réductions de tarifs pour participer à certaines activités, comme la rencontre annuelles des associations de lacs, les forums régionaux, etc.



Coût de l'adhésion

Pour devenir membre, il en coûte **50 \$ par organisme**. Une MRC peut payer pour l'ensemble ou pour une partie de ses municipalités en plus de sa propre cotisation*.

Pour une ville-MRC, le coût annuel est de 250 \$.

* Si vous êtes une MRC et souhaitez payer pour une partie ou pour la totalité des municipalités sur votre territoire, veuillez s'il vous plaît remplir la section « Coordonnées » pour chaque municipalité visée et nous les transmettre afin que nous ayons les informations à jour.

Méthodes de paiement

Le paiement peut être effectué de deux façons.

Paiement direct

Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce

275, ave. Marguerite-Bourgeoys
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Y9

N° de banque : 815

N° de transit : 20106

N° de compte : 0710640

Chèque

Comité de bassin de la rivière
Chaudière (COBARIC)

1442, route du Président-Kennedy,
bureau 140
Scott (Québec) G0S 3G0

Conditions : payable net 30 jours.



Formulaire d'adhésion ou de renouvellement

Quel est le type de votre organisme municipal?

MRC

Municipalité

Ville-MRC

Quelle méthode de paiement choisissez-vous?

Paiement direct

Chèque

Coordonnées

Adresse civique :

Municipalité :

Code postal :

Personne-ressource :

Titre ou fonction :

Téléphone :

Courriel :

Veillez remplir la section Coordonnées pour chacune des municipalités afin de nous transmettre des informations à jour, et nous retourner ce formulaire dûment rempli par courriel à administration@cobaric.qc.ca.

Pour toute demande d'information

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec madame Francine Paradis, comptable, au 418-805-3036, ou à administration@cobaric.qc.ca.